

# **NOTE DE PRÉSENTATION**

## **Cadre d'opérationnalisation des principes républicains**

**Note rédigée par Nicolas Gros de Seta**

Cofondateur et président de CCOP — Citizen Conference Of Parties

Consultant en gouvernance systémique — De Seta

---

# **1. Un contexte de fragilisation des systèmes de décision publique et de gestion des risques**

Les sociétés contemporaines sont confrontées à une dégradation progressive des conditions de formation du débat public et de la décision collective.

Les analyses du World Economic Forum mettent en évidence la montée de dynamiques telles que la désinformation, la polarisation sociale et la perte de confiance dans les institutions, désormais identifiées parmi les principaux risques à court terme à l'échelle mondiale.

Ces phénomènes s'inscrivent dans des dynamiques plus larges caractérisées par l'imbrication de crises économiques, sociales, environnementales et institutionnelles, qui complexifient fortement les conditions d'action des pouvoirs publics.

Ces dynamiques présentent une nature systémique : elles sont interdépendantes, évolutives et susceptibles de produire des effets en chaîne.

À titre d'exemple, les dynamiques de désinformation peuvent altérer les conditions de formation du débat public, influencer les décisions collectives et fragiliser la mise en œuvre de politiques publiques.

De même, les risques climatiques produisent des effets économiques, sociaux et territoriaux qui nécessitent des capacités d'anticipation, de coordination et d'adaptation à plusieurs échelles.

Dans ce contexte, les difficultés rencontrées ne tiennent pas principalement à un manque de principes ou de normes, mais à la capacité des systèmes publics à organiser de manière cohérente l'observation, la compréhension, la décision et l'action.

Cette situation se traduit notamment par :

- une fragmentation des dispositifs d'analyse et d'évaluation,
- une difficulté à relier les décisions à leurs effets réels,
- des incohérences entre politiques publiques,
- et une capacité limitée d'ajustement face aux évolutions du réel.

---

## **2. Des constats convergents au sein des institutions françaises**

Plusieurs institutions françaises ont formulé des diagnostics convergents quant aux limites actuelles de l'action publique.

Les travaux du Conseil d'État soulignent de manière récurrente les difficultés liées à la complexité normative, à l'application effective des lois et à la nécessité de renforcer les dispositifs d'évaluation des politiques publiques.

Les avis du Conseil économique, social et environnemental soulignent une crise de confiance entre les citoyens et les institutions, ainsi que le besoin de renforcer les mécanismes de participation et de délibération collective.

La jurisprudence du Conseil constitutionnel rappelle quant à elle les exigences de sincérité du débat démocratique, d'intelligibilité de la loi et d'accessibilité des normes.

---

### **3. Un problème structurel : l'absence de pilotage intégré de l'action publique**

Ces analyses convergent vers un constat commun : les instruments d'observation, d'évaluation et de participation existent, mais demeurent fragmentés, insuffisamment articulés et non intégrés dans un cadre cohérent de pilotage de l'action publique.

Cette fragmentation limite la capacité des pouvoirs publics à :

- relier les décisions à leurs effets réels,
- assurer la cohérence entre politiques publiques,
- anticiper les effets systémiques des décisions,
- et ajuster l'action publique de manière continue.

Elle contribue à une perte d'efficacité, à une augmentation des coûts cachés et à une dégradation de la lisibilité de l'action publique.

---

### **4. Objet du pacte**

Le « Pacte républicain pour la mise en œuvre effective des principes fondateurs de la République » propose un cadre visant à structurer l'action publique selon une logique de pilotage continu.

Il articule, dans un même dispositif :

- l'observation des dynamiques sociales, normatives et systémiques,
- la modélisation des interactions et des effets,
- la structuration de la décision collective,
- la mise en œuvre des politiques publiques,
- et leur réévaluation continue.

Ce cadre vise à renforcer l'effectivité du droit, la cohérence de l'action publique et la qualité du débat démocratique, sans modification des équilibres institutionnels existants.

En structurant l'action publique selon cette logique, il permet également de renforcer la capacité des pouvoirs publics à anticiper, gérer et ajuster leur réponse face à des risques systémiques, à court, moyen et long terme.

---

## **5. Portée**

Le pacte constitue un cadre d'engagement pour les candidatures à l'élection présidentielle.

Il peut également être mobilisé comme outil d'analyse, de structuration et d'évaluation de l'action publique.

Un guide d'implémentation est proposé en complément du pacte afin d'en faciliter la traduction opérationnelle.

Ce guide n'a pas de caractère contraignant : il constitue une ressource méthodologique destinée à illustrer les outils, méthodes et dispositifs pouvant être mobilisés pour mettre en œuvre les principes définis par le pacte.

---